



Locaux pour bureaux à louer

Édifice de l'horticulture

Parc Lansdowne, Ottawa

Façade sud



Introduction

La Ville d'Ottawa est à la recherche d'un locataire adéquat pour le deuxième étage de l'Édifice de l'horticulture, déplacé et rénové, du parc Lansdowne. Quelque 662 pieds carrés d'espace pour bureaux sont disponibles pour une occupation immédiate.

Le rez-de-chaussée est loué pour des utilisations commerciales qui soutiennent ou complètent les activités variées du parc Lansdowne, du parc urbain et de l'Édifice de l'horticulture. La propriété représente une occasion exceptionnelle pour de petites entreprises ou organisations et offre un emplacement de choix pour les organisateurs de festivals et d'autres types événements.

Le deuxième étage n'est à louer que pour des usages administratifs.

Surface à louer

- Le loyer est basé sur une superficie approximative de 662 pieds carrés au deuxième étage. Il inclut l'accès aux aires communes et à la cuisinette. Aucun meuble n'est compris.

Loyer

- Le tarif brut demandé pour la location de l'espace de bureaux au deuxième étage est de 30,00 \$ le pied carré.
- Le locataire convient de payer sa part des taxes et frais fédéraux, provinciaux et municipaux dont les locaux pourront faire l'objet en raison de leur occupation par le locataire.

Contrat

- Le locataire devra conclure avec la Ville d'Ottawa un contrat de location qui sera assujéti à l'approbation du Conseil municipal d'Ottawa ou de son mandataire.
- La période de contrat proposée sera de cinq (5) ans avec une possibilité de renouvellement de cinq (5) ans.

Stationnement

- Plus de 1 000 places de stationnement sont offertes aux clients et aux locataires au tarif des stationnements publics et un certain nombre de laissez-passer de stationnement est offert aux membres du personnel.

Traitement des offres de location

Les offres de location doivent être envoyées au Bureau des biens immobiliers municipaux (BBIM), hôtel de ville, 5^e étage, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa K1P 1J1. Toutes les offres reçues seront **irrévocables pendant 10 jours ouvrables**, période jugée raisonnable pour leur évaluation. Les offres doivent inclure :

- le nom du locataire et de la (des) personne(s) ou de la société qui signeront le bail.
- Tous les renseignements fournis demeureront confidentiels et seront retournés au soumissionnaire qui en fait la demande (avec le chèque de dépôt) après la période de vingt et un (21) jours si l'offre n'est pas retenue.

Visite des lieux

Une visite des lieux sera organisée sur rendez-vous seulement. Les parties intéressées sont invitées à communiquer avec Angela Gatto, Bureau des biens immobiliers

municipaux (BBIM) au 613-580-2424, poste 25559 ou par courriel, à angela.gatto@ottawa.ca. (Les courtiers sont priés de s'abstenir.)

ANNEXE A
 ESPACE DISPONIBLE

